

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1^{er} février 2023

Objet : Délégation de signature du Président aux vice-présidents

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois janvier 2023, se réunit en session ordinaire, en salle des commissions n°2, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 36 (dont 2 procurations) -90 voix

Votants : 36 Pour soit 90 voix

Sont présents :

Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) - 1 voix – VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - PRESENTIEL
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix - VISIO
Mr Christian JACQUIER – (procurateur donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – 1 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix – VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Leblois) – 6 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Cotiche) – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – (procurateur donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Municipal CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Présidente CD87
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) – 15 voix
Mme Sarah GENTIL – (et sa suppléante) - 2 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) 2 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Remy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président de la CC du Pays de St Yriex
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Au vu de la composition du bureau, et eu égard à une remarque de la Chambre Régionale des Comptes, il convient de mettre en place par arrêté une délégation de signature.

En référence à la délibération N°786 du 09 septembre 2021 relative à l'élection du Président ;

En référence à la délibération N°787 du 09 septembre 2021 relative à l'élection des membres du bureau ;

En référence à l'article 13.2.1 (alinéa 3) du règlement intérieur de DORSAL :

« En cas d'absence ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le 1^{er} vice-président ou par un autre vice-président dans l'ordre des nominations ou, à défaut de vice-présidents, par les autres membres du bureau dans l'ordre de leur élection. Ces dispositions ne font pas obstacle à la possibilité pour le Président d'assurer sa suppléance par une délégation de fonction consentie à un vice-président de son choix. »

En référence à l'article 13.2.2 (alinéa 5) du règlement intérieur de DORSAL :

« Les vice-présidents peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Président. »

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité du Syndicat, il convient de donner a minima délégation de signature à un ou plusieurs membres du bureau ;

Il est proposé que la délégation de signature soit donnée aux vice-présidents et qu'elle s'exerce selon l'ordre de priorité suivant :

- François VINCENT, 1^{er} vice-Président
- Hélène ROME, 2^{ème} vice-Présidente
- Hélène FAIVRE, 3^{ème} vice-Présidente
- Stéphane DESTRUHAUT, 4^{ème} vice-Président
- Jean-Pierre BERNARDIE, 5^{ème} vice-Président
- Alain GRASS, 6^{ème} vice-Président
- Jean-Paul BARRIERE, 7^{ème} Vice-Président

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'arrêté de délégation de signature tel que proposé ci-dessus.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

